



Compte toujours a mon nom

Par **papa48**, le **03/07/2018 à 14:29**

bonjourndivorce depuis 6 ans elle a toujours laisse compte avec mon nom initiale a t'elle droit de le conserver ou elle doit le changer a son nom de jeunes filles

Par **amajuris**, le **03/07/2018 à 18:40**

bonjour,rnle nom d'un époux ou d'une épouse utilisé par un conjoint ou conjointe est simplement un nom d'usage, l'époux ou l'épouse conserve son nom de famille.rnaprès le divorce, en principe ce nom d'usage ne peut plus être utilisé sauf si l'autre conjoint lui a donné son accord.rnà défaut d'autorisation, vous devez mettre en demeure par LRAR, votre épouse d'utiliser votre nom.rnsalutationsrnsalutations

Par **papa48**, le **03/07/2018 à 21:22**

merci je m'en occupe